

Taux plein retraite : le mémo pour vérifier vos trimestres avant de partir

Ce PDF vous aide à vérifier rapidement si vous avez assez de trimestres pour partir au taux plein. Il rassemble les repères utiles, les contrôles à faire sur votre relevé de carrière et les options possibles si votre compte n'y est pas.

Au sommaire

- 1 Les vérifications à faire avant de fixer votre départ
- 2 Les repères essentiels à garder en tête
- 3 Barème repère selon la date de naissance
- 4 Méthode express pour lire votre relevé de carrière

Les vérifications à faire avant de fixer votre départ



Identifier votre année de naissance

Le nombre de trimestres requis dépend de votre génération.



Comparer votre total de trimestres validés au barème correspondant

C'est ce total qui compte pour viser le taux plein avant 67 ans.



Ouvrir votre relevé de carrière

C'est le document de base pour repérer un oubli ou une erreur.



Vérifier les périodes à faible validation

Temps partiel, pauses de carrière ou changements de régime peuvent expliquer un manque.



Contrôler les trimestres assimilés

Chômage, maladie, maternité ou service national peuvent compter selon les règles.



Comparer les lignes du relevé avec vos justificatifs

Bulletins de salaire, attestations ou anciens documents peuvent servir de preuve.



Mesurer l'écart exact s'il manque des trimestres

Un manque d'un trimestre ne se traite pas comme un manque important.



Choisir le bon levier

Continuer à travailler, corriger le relevé, racheter ou attendre 67 ans.

Les repères essentiels à garder en tête

Avant 67 ans, le taux plein dépend d'une durée d'assurance suffisante pour votre génération.

Le bon calcul ne se fait pas en années travaillées, mais en trimestres validés sur l'ensemble des régimes.

Un relevé de carrière bien vérifié peut éviter un départ repoussé ou une pension moins favorable.

À 67 ans, la règle devient plus simple : le taux plein automatique s'applique.

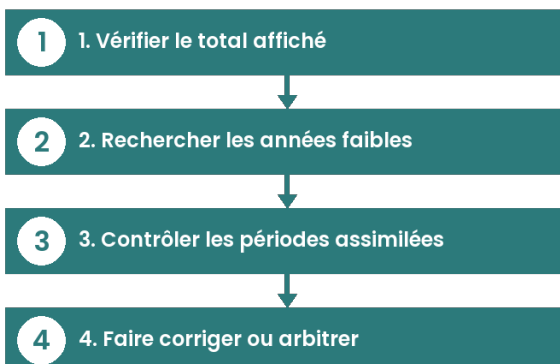
Vous pouvez valider jusqu'à 4 trimestres par année civile.

Barème repère selon la date de naissance

Période de naissance	Trimestres requis
1958 à 1960	167
1er janvier 1961 au 31 août 1961	168
1er septembre 1961 au 31 décembre 1961	169
1er janvier 1963 au 31 mars 1965	170
1er avril 1965 au 31 décembre 1965	171
1966 à 1968	172
À partir du 1er janvier 1969	172

1958 à 1960	167
1er janvier 1961 au 31 août 1961	168
1er septembre 1961 au 31 décembre 1961	169
1er janvier 1963 au 31 mars 1965	170
1er avril 1965 au 31 décembre 1965	171
1966 à 1968	172
À partir du 1er janvier 1969	172

Méthode express pour lire votre relevé de carrière



1 **1. Vérifier le total affiché**

Repérez le nombre de trimestres validés par vos régimes et comparez-le au seuil de votre génération.

2 **2. Rechercher les années faibles**

Les années à temps partiel, interruption ou changement d'activité sont souvent les plus à surveiller.

3 **3. Contrôler les périodes assimilées**

Certaines périodes sans emploi continu peuvent être prises en compte, selon le régime et la situation.

4 **4. Faire corriger ou arbitrer**

Si une période manque, demandez une correction ou choisissez la solution la plus cohérente avec votre calendrier.

! Le piège à éviter

Ne confondez pas temps passé à travailler et trimestres réellement validés. Pour décider sereinement, partez toujours du relevé de carrière, puis mesurez l'écart exact avant de choisir entre prolonger, racheter ou attendre le taux plein automatique.

Ce livrable synthétise les repères de l'article et ne remplace pas une vérification personnalisée de votre relevé de carrière ou des règles applicables à votre situation.